

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN  
BOURGOGNE  
BUREAU COMMUNAUTAIRE  
COMPTE-RENDU  
SEANCE  
DU 08 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 08 novembre à 09h00, le Bureau communautaire s'est réuni, à l'espace socioculturel « André Henry » de Chéroy, sur la convocation et sous la présidence de Jean-François CHABOLLE.

Date de convocation : 29 octobre 2021.

Présents : Jean-François CHABOLLE, Christine AITA, Fred JEAN-CHARLES, Florence BARDOT, Jean-Jacques NOEL, Etienne SEGUELAS, David ROUSSEL, Monique JARRY, Christelle NOLET, Laurent BOULMIER, Xavier ROSALIE, Gilbert GREMY, Marcel MILACHON, Jean-François ALLIOT, Pierre-Eric MOIRON.

Absents excusés : Brigitte BERTEIGNE, Frédéric BOURGEOIS, Jérôme CORDIER, Séverine MAZATEAU, Sylvie GUILPAIN, Christian DESCHAMPS, Nadine LEITUGA, Loïc BARRET, Etienne CHILOT, Bruno CHEMIN, Louise CARTIER, Corinne PASQUIER.

Membres du Bureau communautaire : 27

Membres en exercice : 27

Secrétaire de séance élu ce jour : Jean-Jacques NOEL.

Membres présents qui ont pris part aux délibérations : 15

**L'ordre du jour est le suivant :**

**1. GENERAL**

- 1.1. **Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 11 octobre 2021**
- 1.2. **Convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes et le Sivom du Gâtinais**

**2. ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE**

- 2.1. **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 89**
- 2.2. **Sollicitation d'une subvention auprès de la SEAM (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique) pour l'achat de partitions**
- 2.3. **Cours de Cor : désinscription des deux élèves**
- 2.4. **Etat des lieux de la rentrée de l'École de Musique de Danse et d'Art dramatique**

**3. QUESTIONS DIVERSES**

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Jean-Jacques NOEL est désigné secrétaire de séance.

## **1. GENERAL**

### **1.1. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 11 octobre 2021**

Le Président soumet au Bureau le compte-rendu de séance du 11 octobre dernier pour approbation.

Le Bureau approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 11 octobre 2021.

**Vote : Abstention :0, Contre : 0, Pour : unanimité.**

### **1.2. Convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes et le Sivom du Gâtinais**

Le Président indique que l'adjoint technique, recruté au 1<sup>er</sup> novembre 2021 par la CCGB, sera amené à effectuer des interventions ponctuelles au gymnase du SIVOM ainsi que sur l'anneau sportif. Ces équipements étant de la propriété du SIVOM, cet agent sera mis à disposition pendant les temps d'interventions sur ces installations.

Il convient donc d'approuver la convention de mise à disposition (en annexe), de cet agent, de la CCGB au SIVOM.

Cette convention précise notamment :

- La nature des fonctions
- La durée
- La rémunération
- Les modalités de contrôle

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

### **Délibération 2021-19-01**

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes et le Sivom du Gâtinais,

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

**Vote : Abstention :0, Contre : 0, Pour : unanimité.**

## **2. ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE**

### **2.1. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 89**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les modalités de contractualisation avec le Conseil Départemental de l'Yonne pour la mise à disposition des enseignants de l'école de musique ont changé. Désormais, il convient de demander une subvention annuelle. De 2014 à 2016 le montant de la subvention s'est élevé à 19 000 €.

De 2017 à 2020, le montant de la subvention s'est élevé à 30 500 €.

En 2021, le montant de la subvention s'est élevé à 28 600 euros suite à une modification de calcul des bonifications.

La subvention se découpe comme suit :

- Aide forfaitaire au fonctionnement : 15 000 €
- Bonification 1 (cursus 1<sup>er</sup> cycle) : 6 500 €
- Bonification 2 (accessibilité par la tarification- pas de distinction sur la provenance géographique des élèves) : 5 000 €
- Bonification 3 (pratiques amateurs) **variable** : 150 € par élève et 1 500 € par professeur participant régulièrement à un ensemble associatif de pratique amateur participant à la vie culturelle locale.

Le Président propose au Bureau de valider le principe de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne.

### **Délibération 2021-19-02**

#### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

**DEMANDE** une subvention « établissement d'enseignement artistique » auprès du Conseil Départemental de l'Yonne au titre de l'année 2022,

**VALIDE** le contenu de cette demande de subvention,

**AUTORISE** le Président à signer ladite demande de subvention.

**Vote : Abstention :0, Contre : 0, Pour : unanimité.**

#### **2.2. Sollicitation d'une subvention auprès de la SEAM (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique) pour l'achat de partitions**

Tous les ans, l'École de musique paye un droit à la reproduction à la SEAM sous forme de vignettes. Celle-ci sont collées sur les photocopies de partitions que les professeurs donnent à leurs élèves.

Par ailleurs, le Président indique que la SEAM met en place une aide financière destinée aux écoles et conservatoires de musique, afin de permettre aux élèves un accès plus large aux œuvres musicales éditées.

L'année dernière, une subvention de 1 700 euros a été accordée à l'École de Musique.

Le montant de l'aide, accordée sur demande, sera au minimum de 40% pouvant aller jusqu'à 100 % pour une somme de 1 000 euros et 70% pour des sommes au-dessus de 1 000 €.

### **Délibération 2021-19-03**

#### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

**SOLLICITE** une subvention aux partothèques ou bibliothèques musicales de la SEAM au titre de l'année 2022,

**VALIDE** le contenu de cette demande de subvention,

**AUTORISE** le Président à signer ladite demande de subvention.

**Vote : Abstention :0, Contre : 0, Pour : unanimité.**

**Monique Jarry (Cornant) pose la question du coût annuel des vignettes pour copie de partition : Il est de 525.71 €/an pour 2280 vignettes soit 0.23 € par vignette.**

### **2.3. Cours de Cor : Désinscription des deux élèves**

Depuis le 7 octobre 2021, l'école de musique n'a plus de professeur de COR. Deux élèves étaient inscrits et, pour le moment, l'école n'a pas de nouveau professeur. Le Président informe donc le Bureau de la désinscription de ces deux élèves.

### **2.4. Etat des lieux de la rentrée de l'École de Musique de Danse et d'Art dramatique**

Musique : 123 élèves

Danse : 27 élèves

Théâtre : 19 élèves

**169 élèves** sont inscrits à l'École de Musique, de Danse et d'Art dramatique au 22 octobre 2021 (155 élèves 2019-2020 ; 131 élèves en 2020-2021).

- Dates à retenir : Auditions - Moments musicaux – Projets 2021-2022

- Samedi 20 novembre 2021 Moment musical d'automne **17h** salle des fêtes de Villeroy
- Samedi 11 décembre 2021 Audition de Noël Les grands ensembles Salle des fêtes de Domats **14h30**
- Lundi 13 décembre 2021 Restitution des ateliers de théâtre **19h** salle des fêtes de Villebougis
- Samedi 22 janvier 2022 Moment musical réservé aux élèves adultes **17h** (lieu à déterminer)
- Samedi 5 février 2022 Moment musical d'hiver **17h** (lieu à déterminer)
- Samedi 19 mars 2022 Moment musical « A vous les familles » **17h** (lieu à déterminer)
- Samedi 2 avril 2022 Moment musical multi instruments **17h** (lieu à déterminer)
- Samedi 21 mai 2022 Moment musical de printemps **17h** (lieu à déterminer)
- 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin : portes ouvertes des activités Enfance-Jeunesse et Culture de la CCGB à Saint Valérien
- Lundi 27 juin 2022 Restitution des ateliers de théâtre **19h** salle des fêtes de Villebougis
- Samedi 2 juillet 2022 Portes ouvertes de l'École de Musique **Gala de danse** et **Audition des grands ensembles** Villeroy de **14h à 17h30**.

### **PROJETS 2021-2022**

- ❖ Projet orchestre à cordes et orchestre vents/percussions pour l'audition de Noël 11 décembre 2021.
- ❖ Projet Orchestre à cordes de l'École de Musique du Gâtinais et Session irlandaise de Montargis rencontre concert au mois de Mars 2022.
- ❖ *Projet : entre L'École de Musique et les EHPAD de Saint-Valérien et Chéroy*
- ❖ *Projet : chant avec le collège de Saint-Valérien et la chorale ados de l'école de Musique.*
- ❖ *Projet : Visite du théâtre de Sens*
- ❖ *Projet : Visite des ateliers de Stephen Paulello.*

- ❖ Vendredi 10 juin 2022 Concert rencontre : chorale enfants et chœur de femmes autour des chansons de Michèle Bernard en présence de la compositrice.
- ❖ Dimanche 12 juin 2022 « Musiciens en herbes » orchestre junior vents/percussions au Skénéteau de Monéteau.
- ❖ Mardi 21 juin 2022 Projet Ateliers de Musiques Actuelles Amplifiées au collège de Saint-Valérien

Xavier ROSALIE (Piffonds) émet le souhait de pouvoir organiser une manifestation à Piffonds.

Il est aussi suggéré de se rapprocher d'autres EHPAD (St Agnan, Savigny sur Clairis) ou du centre de l'Orval à Lixy pour envisager de collaborations.

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

#### **3.1. Devis signés par le Président**

Le Président a signé un devis de CHUBB pour 3 plans d'évacuation suite à l'aménagement des bureaux de Chéroy. 2 plans au rez-de-chaussée (dans l'entrée et vers la sortie de secours du bureau de l'action sociale) et 1 plan au 1<sup>er</sup> étage en haut de l'escalier.

Le montant s'élève à 442.71 € TTC.

#### **Ecole de musique, de danse et d'art dramatique :**

Le Président a signé le devis du Studio Lounaka pour un montant de 95 € TTC pour l'audition de Noël. Le studio assure la partie sonorisation lors des représentations publiques donnés par l'École de musique : installation du matériel, réglages, assistance technique, démontage. Le matériel audio est fourni par l'École de musique.

#### **3.2. Lettre du Gâtinais**

Le Président informe le Bureau que la Lettre du Gâtinais paraîtra mi-décembre. Les devis d'impression et de distribution sont en cours pour un montant estimé à environ 5 000 €.

#### **FABER**

Le Président informe l'assemblée que l'entreprise FABER (Saint valérien) souhaite s'agrandir, avec à la clé la création de 30 emplois. La CCGB a été sollicitée pour une éventuelle location du centre de tri postal, propriété de la CCGB, pendant la durée des travaux.

#### **SPORT**

Le Président fait part au Bureau de la démarche des conseillers départementaux à destination des maires. à propos du sport Il approuve l'initiative et dit partager cette préoccupation du devenir du sport sur le secteur mais regrette la démarche n'incluant pas la CCGB à ce stade alors que cette dernière possède des installations sportives.

M Milachon (Villebougis) explique que suite à un article dans la presse, les Conseillers départementaux ont pris rendez-vous avec M Barret pour en discuter. Il y a bien sûr la volonté de travailler avec la CCGB sur cette problématique.

## **CULTURE**

Le Président annonce que Mme Berteigne (Chéroy), Mme Debraine (Vallery) et le responsable de la culture ont suivi une formation sur la mise en réseau des bibliothèques/médiathèques. Une réflexion sur l'opportunité de développer ce réseau sur notre intercommunalité va être lancée.

## **FIBRE**

M Rosalie (Piffonds) expose ses problèmes quant au déploiement de la fibre sur sa commune.

Plusieurs élus confirment des difficultés pour obtenir des informations et des défauts de communication de la part du Conseil départemental.

Etienne Seguelas (VP en charge du numérique) exprime son mécontentement du déroulement des opérations.

Un courrier sera envoyé au directeur du CD89, évoquant notamment les conditions de sécurité des agents intervenants, le manque d'information sur les travaux et les réunions qui se déroulent en communes, l'anarchie des solutions techniques appliquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

## TABLE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

### **GENERAL**

2021-19-01 Convention de mise à disposition de personnel entre la CCGB et le Svom du Gâtinais

### **MUSIQUE**

2021-19-02 Demande de subvention auprès du CD 89

2021-19-03 Demande de subvention auprès du SEAM pour achat de partitions